

Note à l'attention des candidats

Cette note concerne les candidats suivants :

- Les **assistant(e)s maternel(le)s** dans le cadre du **renouvellement** de leur agrément

Il est impératif de lire cette notice en entier avant de débiter l'inscription

Vous trouverez :

- 1- Le calendrier : dates importantes de la sessionpage 2
- 2- Le descriptif des épreuves professionnellespage 3
- 1- Les périodes d'expérience professionnellepage 4
- 3- Les documents à fournir pour justifier de l'expérience professionnellepage 4
- 4- Des précisions concernant les fiches à réaliser pour l'épreuve EP1page 5
- 5- Des précisions concernant le projet d'accueil réel à réaliser pour l'épreuve EP3page 6
- 6- L'annexe A.....page 7-8

Calendrier de déroulement de la session

Note à l'attention des candidats individuels

<p>Du 10 novembre au 7 décembre 2020</p>	<p>Les candidats individuels doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- prendre connaissance des notices et imprimer les documents nécessaires avant de débiter l'inscription. 2- se préinscrire sur le site Internet de l'académie de Toulouse, rubrique examens et concours 3- imprimer la confirmation d'inscription à l'issue de la préinscription. 4- l'adresser au rectorat, accompagnée des pièces justificatives <p style="text-align: center;"><i>Il est fortement recommandé de conserver une copie des documents envoyés</i></p>
<p>15 décembre 2020</p>	<p>Dernier délai pour retour de la confirmation d'inscription signée accompagnée des pièces justificatives</p> <p style="text-align: center;"><i>Passée cette date, l'inscription des candidats n'ayant pas retourné l'ensemble des documents sera annulée pour la session 2021</i></p>
<p>24 mars 2021</p>	<p><u>Date limite d'envoi des justificatifs d'expérience professionnelle</u> (Annexe A)</p> <p style="text-align: center;"><i>Passée cette date, les candidats n'ayant envoyé aucun document ne seront pas autorisés à passer l'épreuve EP1 de l'examen.</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Il est indispensable de conserver une copie des documents envoyés</i></p>
<p>06 avril 2021</p>	<p>Commission de conformité de l'épreuve EP1</p> <p style="text-align: center;"><i>En cas de dossier non conforme, les candidats en seront informés par courrier postal.</i></p>
<p>16 avril 2021</p>	<p>Date limite d'envoi des projets d'accueil</p> <p>Les assistants maternels et les gardes à domicile qui ont fait le choix à l'inscription de présenter un projet d'accueil réel pour l'EP3 devront envoyer le dossier au rectorat avant cette date.</p>
<p>avril 2021</p>	<p>Les candidats reçoivent la convocation à l'examen <u>par courrier</u> à leur domicile</p> <p style="text-align: center;"><i>Penser à signaler les changements d'adresse mail ou d'adresse postale</i></p>
<p>Fin mai et courant juin</p>	<p>Déroulement des épreuves générales et professionnelles</p> <p style="text-align: center;">Les 2 fiches à présenter pour l'EP1 sont à apporter le jour de l'épreuve.</p>
<p>Début juillet</p>	<p>Publication des résultats</p>
<p>mi-juillet</p>	<p>Envoi du relevé de notes au domicile du candidat</p> <p style="text-align: center;"><i>Penser à signaler les changements d'adresse</i></p>

Descriptif des épreuves professionnelles

	EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	EP3 : exercer son activité en accueil individuel
	Epreuve orale de 25 min avec exposé du candidat puis entretien à partir des supports ci- dessous	Epreuve orale de 25 min avec exposé du candidat puis entretien à partir de documents proposés par le jury. Temps de préparation : 1h30
<p>Modalités d'évaluation de l'épreuve pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Candidats individuels ➤ Enseignement à distance ➤ Formation professionnelle continue (établissements privés) 	<p>Supports à réaliser pour l'épreuve orale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ une fiche relative à la réalisation d'un soin du quotidien (1 page recto) ➤ une fiche relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages (1 page recto) <p>Les 2 fiches sont à amener le jour de l'épreuve EP1 en 3 exemplaires</p> <p>Chaque fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ devra comporter un entête (modèle page 4) ➤ présentera le contexte d'intervention ➤ décrira les activités <p><i>En l'absence de ces fiches le jour de l'épreuve, la note zéro sera attribuée</i></p>	<p>Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire, faisant ressortir les compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ organiser son action ➤ négocier le cadre de l'accueil ➤ assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant ➤ élaborer des repas <p><u>Les assistants maternels et les gardes à domicile peuvent présenter un projet d'accueil réel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ce choix devra être fait dès l'inscription sur Internet (novembre) ➤ Un dossier présentant le projet d'accueil (5 pages max.) devra être envoyé au rectorat ➤ Pas de temps de préparation <p><i>Si ces modalités ne sont pas respectées, les candidats ayant fait ce choix ne pourront pas se présenter à l'épreuve.</i></p>
Pour être pris en compte, l'expérience professionnelle doit réunir les conditions décrites dans le référentiel des épreuves	<p>Référentiel : annexes de l'arrêté du 22/02/17 portant création de la spécialité du CAP AEPE : cliquer ici</p>	<p>Si le candidat ne satisfait pas aux exigences du référentiel, il ne pourra pas présenter les épreuves</p>

Périodes d'expérience professionnelle

Important !

Les périodes d'expérience professionnelles peuvent être consécutives ou non et doivent être postérieures au **01 janvier 2018**

Epreuves du CAP AEPE	EP1 : accompagner le développement du jeune enfant	Document à imprimer et à compléter
Justificatifs	Expérience professionnelle avec des enfants de moins de 3 ans ➤ Certificat de travail de 11 semaines minimum ou 352h	Annexe A

Les justificatifs à fournir

➤ **Quels documents envoyer ?**

Seuls les documents à télécharger sur le site de **l'académie de Toulouse** seront étudiés par la commission de vérification de conformité des durées de PFMP.

Tout autre document provenant de différents établissements de formation à distance ne sera pris en compte.

Chaque candidat doit **imprimer** l'annexe A (voir page suivante)

➤ **Comment compléter le dossier « Annexe A » ?**

Le candidat doit :

- **compléter** le tableau récapitulatif de l'ensemble des expériences professionnelles
- **regrouper** l'ensemble des pièces justificatives demandées
- **envoyer** le dossier « Annexe A » accompagnée de toutes les **pièces justificatives**, au service académique des examens professionnels **avant le 24 mars 2021** à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse
DEC4 – CAP AEPE
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Epreuve EP1 : Présentation des fiches

Consignes :

- Chaque fiche peut être manuscrite ou imprimée.
- Chaque fiche doit être rédigée sur un **format A4 vertical** (297 x 210)
- Chaque fiche ne doit pas dépasser une page (**un recto uniquement**)
- La police de caractère est au choix : elle doit être lisible et de taille 10 ou 12
- Chaque fiche doit comporter un **entête** (voir modèle ci-dessous)
- Cet entête peut être reproduit à l'identique sous la forme d'un tableau ou présenté différemment.
- Chaque fiche doit présenter le **contexte d'intervention** et une description des **activités**
- (Pour plus d'information, voir le [référentiel du CAP AEPE](#))

Modèle d'entête pour les fiches EP1

CAP AEPE SESSION 2021		
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant <i>Fiche n°1 – Réalisation d'un soin du quotidien</i>		
Nom de naissance:	Prénom :	Centre d'épreuve : Lycée
Nom usuel :	Date de naissance :	Jour et heure de convocation :

CAP AEPE - SESSION 2021		
Epreuve EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant <i>Fiche n°2 – Accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et dans ses apprentissages</i>		
Nom de naissance:	Prénom :	Centre d'épreuve : Lycée
Nom usuel :	Date de naissance :	Jour et heure de convocation :

Attention :

Ne pas transmettre les 2 fiches au rectorat. Elles doivent être apportées le **jour de l'épreuve** concernée en **3 exemplaires**.

En l'absence de ces fiches le jour de l'épreuve, la note **zéro** sera attribuée au candidat

Epreuve EP3 : Projet d'accueil réel

Consignes pour le projet d'accueil réel :

- Le choix d'opter pour le projet d'accueil réel devra être fait dès l'**inscription** sur Internet (novembre) et ne pourra pas être modifié par la suite
- Le dossier présentant le projet d'accueil doit être rédigé sur un **format A4 vertical** et doit comporter **5 pages maximum** (sans compter la page de garde)
- La page de garde devra comporter :
 - En haut : **Nom de naissance + Prénom** du candidat
 - Au centre : le titre ; **Projet d'accueil réel**
 - Au-dessous du titre ; une image (facultatif)
 - En bas : **CAP AEPE : session juin 2021**
-
- Le projet d'accueil devra être envoyé au service académique des examens professionnels **avant le 16 avril 2021** à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Toulouse
DEC4 – CAP AEPE
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Note : S'il est prêt, le projet d'accueil pourra être envoyé en même temps que l'annexe A (avant le 24 mars 2021).

ANNEXE A

➤ **Candidat ayant une expérience professionnelle d'assistant(e) maternel(le) agré(e)**

A retourner accompagné de toutes les pièces justificatives avant le **24 mars 2021** à l'adresse suivante :
Rectorat de l'académie de Toulouse – DEC4 – CAP AEPE
– CS 87703 – 31077 Toulouse cedex 4

Nom de naissance : **Prénom :**

Nom usuel : **Date de naissance :**

Expériences professionnelles acquises dans le secteur de la petite enfance. A compléter

Exigences : Expérience professionnelle d'au moins 11 semaines à temps plein (minimum 32h par semaine) soit 352h permettant de présenter l'épreuve EP1.

Pour présenter l'épreuve EP1 : accompagner le développement du jeune enfant

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles

Compléter le tableau :

- Lister chaque employeur (sur des périodes différentes)
- Noter la date de début et de fin d'activité
- Indiquer le nombre total de semaines effectuées et **obligatoirement** le nombre d'heures correspondant

Nom et adresse de l'employeur	Dates	Nombre total de semaines sur la période	Nombre total d'heures sur la période
	du :/...../..... au :/...../.....semainesheures
	du :/...../..... au :/...../.....semainesheures
	du :/...../..... au :/...../.....semainesheures
	du :/...../..... au :/...../.....semainesheures
	du :/...../..... au :/...../.....semainesheures
Nombre minimum total exigé :		11 semaines	ou 352 heures

(Document à dupliquer si nécessaire)

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve.

Conserver un double de cette attestation

Justificatifs à joindre à l'ANNEXE A

Nom de naissance : Prénom :
Nom usuel : Date de naissance :

Documents à joindre obligatoirement

Cocher les cases correspondant au documents fournis

Pour **l'assistant(e) maternel(le) agréé(e)** :

- Copie de **l'agrément** lorsque l'assistant(e) maternel(le) est agréé(e) par le Conseil départemental
- Contrats** d'accueil d'enfant(s) précisant la période et le nombre d'heures
- Les **bulletins de salaire** justifiant de **352h** minimum (un seul bulletin de salaire par mois ; la somme des heures indiquées doit atteindre 352h)